

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-245 du 16 Juin 1988

portant nomination du Deuxième Secrétaire Administratif Adjoint du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
 CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 7 Juin 1988,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 Juin 1988,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Victorin DOSSOU SOGNON est nommé deuxième Secrétaire Administratif Adjoint du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

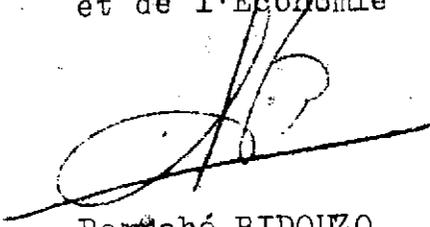
Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 16 Juin 1988

par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

le Ministre des Finances
et de l'Economie



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC -PPC 4 SGCEN 4 Ministères 14
CEAP 6 MFE et ses directions 8 Intéressé 1 IGE 3 DB-DCF-DTCP-DI 4
DGPE/MTAS 4 BCP-DPE-DLC-INSAE 4 DCCT-GCONB 2 BN-DAN 2 ONEPI-
JORPB 2.-